RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

AVIS D'EXTENSION DE REGLES INTERPROFESSIONNELLES PAR ARRETE INTERMINISTERIEL

L’avenant à l’accord interprofessionnel triennal 2017-2019, conclu dans le cadre de l'Association nationale interprofessionnelle des vins de France (ANIVIN de France) et fixant l'assiette de la cotisation interprofessionnelle pour 2018, qui figure en annexe du présent avis, est étendu par arrêté du 19 avril 2018 publié au JORF du 27 avril 2018, à l'exception de la cotisation prélevée sur les vins de France avec mention de cépage et/ou millésime.

ANIVIN DE FRANCE
Association Nationale Interprofessionnelle

AVENANT A L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU 18 OCTOBRE 2016

Fixant l'assiette de la cotisation interprofessionnelle sur les vins de France Sans Indication Géographique et les vins à Indication Géographique Protégée du ressort de l'ANIVIN de FRANCE.

ARTICLE UNIQUE

En application de **l'article 9 - Cotisations interprofessionnelles** de l'accord du 18 octobre 2016, le taux de la cotisation est fixé :

- pour les vins de France sans indication géographique, sans mention de cépage et sans mention de millésime à **0,46 € HT/HL** (soit 0,55 € TTC/HL) ;
- pour les vins de France sans indication géographique avec mention de cépage et/ou millésime à **0,77 € HT/HL** (soit 0,92 € TTC/HL) ;
- pour les vins à Indication Géographique Protégée du ressort de l'ANIVIN de FRANCE (cf. annexe 1) à **0,56 €HT/HL** (soit 0,67 € TTC/HL),

A compter du 1er janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018.

Fait à Paris, le 12 décembre 2017

Le Président de l'ANIVIN de FRANCE
Noël BOUGRIER

Pour la Production

Le Président de la CCVF
Boris CALMETTE

Le Président des VIF
Thomas MONTAGNE

Pour le Négoce

Le Président de l'UMVIN
Michel CHAPOUTIER

ANIVIN DE FRANCE
Association Nationale Interprofessionnelle

Liste des Vins à IGP (Indication Géographique Protégée) relevant du champ de compétence de l'interprofession ANIVIN de FRANCE

IGP des Allobroges
IGP Atlantique
IGP Charentais
IGP de la Corrèze
IGP Coteaux de l'Ain
IGP Coteaux de l'Auxois
IGP Coteaux de Coiffy
IGP Côtes de Meuse
IGP Franche-Comté
IGP Haute-Marne
IGP Haute-Vienne
IGP Isère
IGP Sainte-Marie-la-Blanche
IGP Saône et Loire
IGP Urfé
IGP Yonne

12 rue Sainte - Anne • 75001 Paris • Tél : +33 (0)1.47.03.45.44 • anivin@anivin.org • www.vindefrance-cepages.org